

bulletin du militant



FGM CFDT

- Le vrai visage de l'U.I.M.M. .... 1
- Picardie : Succès revendicatifs à la T.C.G. et à Poclain .... 2
- Les travailleurs handicapés veulent faire valoir leurs droits .... 3
- Renault-Argentine : plusieurs syndicalistes emprisonnés .... 4
- Cotisation cadres : une rectification .... 5

## LE VRAI VISAGE DE L'U.I.M.M.

Comme nous l'avions annoncé, la F.G.M. a profité de la réunion de la Commission Paritaire Nationale de l'emploi, qui s'est tenue le 20 décembre, pour dénoncer la politique menée par le patronat et faire connaître nos propositions.

De nombreuses initiatives ont été prises pour expliquer que l'objectif d'une Convention Collective Nationale, centrée sur les problèmes essentiels posés aux métallurgistes, était aujourd'hui le moyen privilégié pour les rassembler sur des revendications et dans une lutte commune.

Nous avons dit qu'il était nécessaire de mettre en œuvre des moyens d'action qui soient à la hauteur de l'agression subie et des objectifs fixés ; qu'il ne s'agissait surtout pas de laisser de côté les problèmes d'entreprises, mais qu'au contraire, nos propositions visaient à ce que toutes les luttes s'unissent autour des objectifs de la Convention Collective Nationale et prennent toute leur efficacité dans une coordination nationale orientée vers l'U.I.M.M.

### Des informations au compte-gouttes

Le déroulement de la réunion à l'U.I.M.M. démontre que nous avons eu raison de mettre l'accent sur la mobilisation, car plus que jamais, l'U.I.M.M. apparaît comme le centre stratégique de la résistance patronale et de l'opposition à toute négociation. Dans ces conditions, seul un rapport de forces en notre faveur peut modifier la situation.

Même les lieux de négociations qui résultent d'accords antérieurs sont vidés de tout contenu. L'exemple de l'accord du 25 avril 1973 en est une parfaite illustration. Le préambule, que chacun devrait relire pour mieux mesurer la duplicité de l'U.I.M.M., indique : l'ob-

jectif est « une politique active de l'emploi » qui « implique une stratégie de l'emploi à moyen et à long terme... ».

Or, pour la réunion du 20 décembre, aucun document préparatoire sérieux n'a été remis, les statistiques communiquées étaient arrêtées au 1<sup>er</sup> janvier 1977. A aucun moment, il n'a été possible d'obtenir des informations prévisionnelles exploitables, sur l'emploi dans la métallurgie en général comme dans les branches. Les renseignements pour 1977 ont été arrachés par bribes.

### En 1977, effectifs en diminution

Dans le prochain B.M. Mensuel, nous publierons un dossier sur les informations recueillies. Retenons ici qu'au 1<sup>er</sup> janvier 1977, il y avait 2 678 532 métallos qui relevaient de l'U.I.M.M. auxquels il faut en ajouter 500 000 hors U.I.M.M. (garages, B.J.O., jouets...). Il y a une progression de 33 495 emplois en un an, toutefois, il y a encore 137 569 salariés de moins qu'au 1<sup>er</sup> janvier 1975. Pour 1977, il y aura

environ 30 000 licenciements collectifs les effectifs seront en diminution, le chômage partiel touche 8 % des salariés en fin 1977.

Pour 1978, aucun renseignement précis n'a pu être obtenu, cependant la tendance est à la baisse des effectifs et des difficultés sont à attendre dans les secteurs : Poids lourds, matériel ferroviaire, navale, sidérurgie, mécanique, fonderie, machine-outil.

Bien sûr, malgré des demandes pressantes de la F.G.M.-C.F.D.T. mais aussi de la F.T.M.-C.G.T., pour que s'ouvre une négociation permettant d'apporter des éléments de solutions aux problèmes posés, le Secrétaire Général de l'U.I.M.M. s'est contenté d'enregistrer et d'assurer qu'il transmettrait !

Voilà comment se déroule une négociation avec la plus importante Chambre patronale du privé ! Cela mériterait que des observateurs étrangers participent à ce genre de discussion, ils pourraient constater ce qu'est réellement le patronat français. Suite page 3





## PICARDIE : LA LUTTE A PAYE...

### ... A LA T.C.G. (Rouvres)

A la tuyauterie Chaudronnerie Générale (T.C.G.) de Rouvres (Oise) les travailleurs, français et immigrés, après avoir déposé un cahier de revendications portant sur les salaires et les conditions de travail décidaient avec la C.F.D.T. une grève illimitée suivie à 95 % du personnel.

Les négociations s'ouvraient alors et ils obtenaient :

- 50 % d'un 13<sup>e</sup> mois payable en janvier 1978,
- 100 % du 13<sup>e</sup> mois en décembre 78,
- report au lundi et paiement des jours fériés tombant le samedi ou le dimanche,
- revalorisation des indemnités de transport,
- Abaissement des tickets repas de 5 F 30 à 3 F 60,
- Mise en place d'une « commission sanitaire »,
- 1/4 h de repos toutes les 2 h pour les peintres et les soudeurs et paiement d'1 ou 2 litres de lait suivant les postes,
- installation d'eau chaude sur les lavabos et enfin paiement des heures de grève.

### ... A POCLAIN-PLESSIS

A l'appel de la C.F.D.T., les travailleurs du Bureau d'Etudes (une centaine) cessent le travail à 90 % du fait de disparités d'horaires (32 h et 40 h) et de l'embauche annoncée d'intérimaires alors que 2 travaillaient déjà dans les bureaux d'études.

Après une journée d'arrêt de travail et de négociations :

- retour à 40 heures pour tous les travailleurs,
- maintien des 2 intérimaires embauchés jusqu'à la fin de leur contrat
- blocage de toute embauche d'intérimaire,
- ouverture en janvier, de négociations sur le rattrapage du pouvoir d'achat,
- paiement de 2 h de grève estimée par la direction comme temps d'information exceptionnelle.

## TRAVAILLEURS HANDICAPÉS : POUR LA RECONNAISSANCE DE TOUS LEURS DROITS

Les travailleurs handicapés sont le plus souvent considérés comme une main-d'œuvre à bon marché par le patronat, qui n'a aucun scrupule à les surexplorier. Dans les ateliers protégés et les centres d'aide pour le travail, sous couvert de philanthropie, divers organismes n'hésitent pas à payer ces travailleurs en-dessous du SMIC, d'imposer de fortes cadences, de nier tout droit syndical...

De nombreuses « âmes charitables » ont surtout comme objectif de faire du profit sur le dos de ces travailleurs handicapés qui constituent un sous-prolétariat corvéable à merci.

Toutefois, ces travailleurs s'organisent, mènent des actions, notamment avec la C.F.D.T. comme à Thonon-les-Bains (Hte Savoie) où certaines luttes ont permis, par exemple, d'imposer le SMIC comme base de rémunération.

C'est pourquoi le syndicat C.F.D.T. de la métallurgie de Thonon a déposé une motion pour présentation à notre 37<sup>e</sup> Congrès Fédéral. Cette motion qui nous est parvenue après les délais statutaires, n'a pu être discutée au Congrès. Mais du fait des problèmes soulevés, le Conseil Fédéral l'a prise en compte comme contribution à la réflexion fédérale, à publier dans le Bulletin du Militant. Voici donc cette motion :

### Le travail protégé

« Travailleurs handicapés en ateliers protégés et Centres d'aide par

le travail, nous ne sommes pas encore considérés comme des travailleurs à part entière. Nous ne sommes pas couverts par le droit du travail. En matière syndicale, bien que très efficace, notre action reste toujours clandestine.

Nous lançons un appel solennel à l'occasion du congrès pour que soient débattus au grand jour le problème des Ateliers protégés, des Centres d'aide par le travail, et des Centres de distribution de travail à domicile.

Pour faire face à l'insuffisance des salaires, à l'insécurité de l'emploi, et aux conditions anormales de travail qui caractérisent nos ateliers, nous demandons :

- à être couverts par le droit du travail, au même titre que les autres salariés,
- à bénéficier des dispositions légales relatives au SMIC, comme les travailleurs valides,
- à être rattachés à la convention collective de notre branche professionnelle.

Nous demandons enfin que la création, la responsabilité, et la gestion des Ateliers protégés, Centres d'aide par le travail, et Centres de distribution de travail à domicile, soient assumées par l'Etat qui se décharge trop facilement de ses obligations dans ce domaine sur des associations ou des organismes privés.



# Bref

## ● PEUGEOT (ST-ETIENNE-LOIRE)

On se souvient de l'intervention des nervis de la direction lors du conflit dans cette entreprise en 1974. Une forte répression avait suivi ce conflit, la direction imposant un syndicat maison baptisé C.F.T.C. (mais non reconnu initialement par la C.F.T.C. de la Loire).

Du fait de cette répression, des pressions et chantages exercés par la direction à ses sbires, l'audience de la C.F.D.T. et de la C.G.T. avaient régressé dans l'entreprise. Mais en deux ans, notre section syndicale vient de « renverser la vapeur ». Et aux dernières élections de délégués du personnel les candidats C.F.D.T. recueillent 34,3 % des voix (+ 4,6 % par rapport à 1976). Pour sa part, la C.G.T. obtient 22,9 % (+ 1,2 %) alors que la « C.F.T.C. » perd 5,8 %. Au total, C.F.D.T. et C.G.T. sont à nouveau majoritaires dans cet établissement Peugeot.

## ● BERLIET (VÉNISSIEUX-RHÔNE)

Dans cette grande entreprise (11 100 travailleurs inscrits aux élections professionnelles cette année), la C.F.D.T. recueille 24,34 % des voix tous collèges réunis (+ 0,78 % par rapport à 1976). La progression C.F.D.T. est importante dans le collège Ingénieurs et Cadres (39,52 % des voix soit + 11,90 % au détriment de la C.G.C.). Par contre, nous enregistrons une perte de 1,48 % dans le collège Ouvriers. La C.G.T. recueille globalement 65,76 % des voix.

## ● GARNERO (NICE-PROVENCE)

Ce qui vient de se produire dans cette petite entreprise est particulièrement inadmissible.

Fin 1977, une section C.F.D.T. est en voie de création, une majorité des 40 salariés ayant décidé d'adhérer à notre organisation. Et c'est alors que le responsable C.G.T. de la zone industrielle de Carros va trouver les salariés et leur déclare : « Dites les gars, vous savez ce que vous faites ? Vous voulez adhérer au syndicat des patrons ? » (SIC).

Curieux propos dans la bouche d'un responsable C.G.T. ! Il est vrai que cette personne a déjà une attitude particulièrement agressive (qui a déjà fait l'objet d'une lettre de notre syndicat C.F.D.T. à la C.G.T.) à l'égard des militants C.F.D.T. de son entreprise.

## La réussite dépend de notre capacité

Cette réunion confirme l'analyse faite au Congrès de Strasbourg. Actuellement, on ne peut négocier nulle part et partout les travailleurs sont confrontés aux mêmes problèmes et à la même attitude patronale. Il s'agit donc d'une stratégie parfaitement coordonnée.

Face à cette réalité, la stratégie de « luttes d'ensemble » proposée par la F.G.M.-C.F.D.T. apparaît comme la seule réponse efficace. Les différentes initiatives prises : assemblées de responsables d'Unions Métaux et d'Unions Fédérales le 7 janvier, l'heure de grève à organiser en janvier pour

consulter les travailleurs sur nos positions, les assemblées de militants, doivent conduire à ce que cette stratégie soit comprise et devienne l'affaire de tous les travailleurs.

Cependant, la réussite dépend essentiellement de la capacité des militants de la F.G.M. à la prendre en charge. Il ne doit pas y avoir la lutte d'entreprise et à côté, la lutte pour la Convention Collective Nationale.

Tout doit contribuer à la mobilisation autour des objectifs de la Convention Collective Nationale, car ils correspondent aux besoins concrets du moment et c'est la voie du succès.

## ELEMENTS RETIRES DE LA RÉUNION U.I.M.M. DU 20.12.77

### Evolutions des effectifs

(Entreprises dépendant de l'U.I.M.M.)

1/1/71	1/1/72	1/1/73	1/1/74	1/1/75	1/1/76	1/1/77
2 587 300	2 627 875	2 689 900	2 808 728	2 816 101	2 645 037	2 678 532
+ 40 575	+ 62 025	+118 828	+ 07 373	- 171 064	+ 33 495	

- sur la progression de 33 495 enregistrée au 1.1.77  
26 837 viennent de l'automobile  
2 903 du matériel électrique
- Au 1.1.77 nous étions au-dessous du niveau du 1.1.73
- Nous avons perdu 137 569 emplois depuis 1.1.75
- De 1971 à 1975 il y avait eu progression de 228 800 emplois soit 57 200 par an.

L'U.I.M.M. reconnaît cependant qu'il y aura une baisse en 1977

- Aucune statistique n'a été fournie sur l'embauche des jeunes dans la métallurgie.

### Chômage partiel

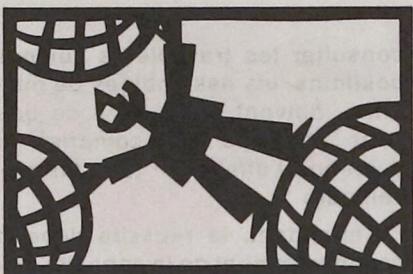
- 8 % des métallurgistes touchés en fin 1977 soit : 230 000.  
Il y a une progression depuis quelques mois.
- Sur les 9 premiers mois 1977 : 4 240 000 journées indemnisées dans la métallurgie sur 6 660 000 journées indemnisées toutes professions réunies,  
soit les 2/3 pour la métallurgie alors que les métaux représentent 1/4 des effectifs.

### Evolution en 1977

- 30 000 licenciements collectifs avoués dont 7 000 dans la Région Parisienne.
- Aucun renseignement sur le Mouvement des effectifs depuis le 1.1.77 (départs volontaires, retraites, érosion naturelle, embauches, etc...) n'a été fourni.

### Horaires de travail

moins 40 h 8 %	40 h 35 %	41 h 18 %	42 h 20 %	43 h 15 %	+ 43 h 4 %
-------------------	--------------	--------------	--------------	--------------	---------------



## ARGENTINE : OBTENIR LA LIBÉRATION DES TRAVAILLEURS DE RENAULT-CORDOBA

En Amérique Latine, la plupart des pays sont sous le joug de dictatures militaires à caractère fascisant. Tout le monde connaît la situation au Chili après le coup d'état du ministre PINOCHET. Mais, hélas, la situation en Argentine n'est guère plus enviable.

Depuis plus de 2 ans, 9 travailleurs de Renault-Cordoba en Argentine sont emprisonnés. Le seul motif de leur arrestation est leur activité syndicale au sein du SMATA (organisation syndicale des travailleurs de l'industrie automobile en Argentine), syndicat adhérent à la FIOM et qui continue d'assurer la défense des travailleurs en Argentine.

Aucune charge n'a pu être retenue contre eux, aucun procès n'a eu lieu. Ils sont donc détenus arbitrairement au défi de toute légalité, en vertu de la seule réglementation adoptée pendant l'*« état de siège »*. Ils ont, à plusieurs reprises, demandé le *« droit d'option »* prévu dans la constitution argentine leur permettant l'exil. Cette demande, leur a toujours été refusé.

LUTTER POUR LEUR LIBÉRATION est devenu urgent lorsque l'on sait que l'un d'entre eux, secrétai-

re général adjoint du SMATA, est pratiquement devenu aveugle à la prison de RESISTENCIA.

### Diverses démarches ont été faites...

Ceci est le but de l'intense campagne d'information effectuée par la C.F.D.T. Renault auprès des travailleurs de toutes les usines, notamment au mois de Novembre alors que la Régie avait licencié au cours d'un conflit sur les salaires, 130 ouvriers de cette usine de Cordoba.

Afin de débattre de ces problèmes, et en vue d'obtenir leur libération, la F.G.M.-C.F.D.T. a invité ces 9 camarades à participer au Congrès et à rencontrer les militants C.F.D.T. de Renault. Malgré de multiples lettres envoyées au Président de la République en Argentine, aux ministres et directeurs des prisons ainsi qu'au Président de la Cour Suprême, aucune réponse ne nous est parvenue.

Au moment où la presse internationale et la presse française ouvrent leurs colonnes à ce qui se passe en Argentine, (emprisonnements, crimes, enlèvements dans ce pays) il nous paraît important

d'expliquer que des centaines de syndicalistes sont en prisons pour avoir voulu défendre les droits des travailleurs.

Ces 9 camarades, appartenant à la même organisation internationale des métallurgistes que nous, travailleurs d'une entreprise française et qui de plus est nationalisée, attendent et espèrent que nos efforts aboutiront.

Notre action s'inscrit dans la campagne que développe notre internationale (FIOM) en lien avec AMNESTY INTERNATIONAL pour la libération des prisonniers d'opinion.

Nous sommes prêts à accueillir ces camarades, tout comme nous l'avons fait dans le passé pour des camarades espagnols, portugais et, actuellement, des amis chiliens. C'est en ce sens que nous avons alerté le Ministère des Affaires Etrangères.

C'est également pour demander leur libération et renouveler notre invitation à rencontrer les responsables syndicaux de Renault que nous avons demandé audience à l'Ambassade d'Argentine à Paris.

## INGÉNIEURS ET CADRES : COTISATIONS 1978 attention !

Dans les informations communiquées par le S.C.P.V.C. aux Syndicats concernant le prix des cotisations 1978 des Ingénieurs et Cadres de la Métallurgie, une erreur s'est produite dans son montant total.

En effet, le S.C.P.V.C. a oublié d'ajouter le montant de la part fédérale F.G.M. fixée à 5,29 F. Il convient donc d'ajouter ces 5,29 F au prix indiqué par le S.C.P.V.C.

### ● BULLETIN DU MILITANT F.G.M.-C.F.D.T.

#### ● Rédaction, diffusion, administration :

5, rue Mayran - 75009 PARIS.  
Tél. 247.74.00.

#### ● Le directeur de la publication :

Albert MERCIER.

#### ● Composition et impression :

Est-Imprimerie, 30, rue Mazelle - 57000 METZ.

#### ● Abonnement : 78 F par an.

Les abonnements sont effectués groupés par la Section Syndicale ou le Syndicat à l'aide des formulaires B.M.

#### ● Pour tout changement d'adresse, nous faire parvenir une bande d'envoi récente et 2 F en timbres.

● C.P.P.A.P. N° 636 D 73.